



AVIS RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINT(E)S TECHNIQUES D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE DE 2^{ÈME} CLASSE

Le ministère de la culture et de la communication vous informe de l'ouverture d'un recrutement sans concours de 32 adjoint(e)s techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage de 2^{ème} classe, organisé au titre de l'année 2015.

Pour information, 4 postes sont également offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Ces recrutements ne suivent pas la procédure décrite ci-dessous.

Conditions :

- sans condition de diplômes ou de limite d'âge ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être en règle au regard du code du service national ;
- disposer d'un casier judiciaire compatible avec l'emploi postulé.

Inscriptions : du 15 septembre au 15 octobre 2015.

Liste des pièces composant le dossier de candidature à fournir :

- une lettre de motivation manuscrite signée du candidat ;
- un curriculum vitae détaillé, comprenant obligatoirement le nom, le prénom, la date de naissance, la nationalité, l'adresse postale et le numéro de téléphone personnels, le niveau d'études, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés, et le cas échéant, l'adresse électronique personnelle ;
- la copie d'une pièce d'identité recto-verso attestant de la nationalité du candidat ;
- deux enveloppes timbrées (au tarif « lettre prioritaire ») aux nom, prénom et adresse personnelle du candidat.

Attention : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.

Personnes reconnues en tant que travailleur handicapé : Les candidats reconnus en tant que travailleur handicapé peuvent solliciter des aménagements d'épreuves, qui ne peuvent être accordés que sur avis d'un médecin agréé.

Les candidats reconnus en tant que travailleur handicapé et demandant un aménagement d'épreuves doivent envoyer les documents suivants :

- une demande d'aménagement d'épreuves ;
- une attestation reconnaissant la qualité de travailleur handicapé délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ;
- un certificat médical de moins de 3 mois spécifique à ce recrutement sans concours. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser le besoin. La liste des médecins agréés du département de résidence peut être obtenue auprès de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture du lieu de résidence administrative ou personnelle.

Date limite d'envoi de l'ensemble des pièces composant le dossier de candidature et des documents nécessaires en cas de besoin pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé : 15 octobre 2015, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Adresse à laquelle il faut envoyer l'ensemble des pièces composant le dossier de candidature : Ministère de la culture et de la communication – Secrétariat général - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels – Recrutement sans concours AASM - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01.

L'administration décline toute responsabilité quant aux dossiers qui ne seraient pas parvenus dans les délais impartis à l'adresse ci-dessus.

Procédure de recrutement :

- * les dossiers de candidature de chaque candidat sont examinés par une commission.
- * les candidats qui auront été retenus par la commission seront auditionnés par cette même commission pour un entretien de 20 minutes.
- * la prise de fonctions des candidats s'effectuera à partir du 1^{er} juin 2016.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous rendre sur la page internet de recrutement sans concours sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-technique-et-surveillance/Adjoint-technique> ou appeler le numéro suivant : 01 40 15 77 21.